

Commence à vacciner les salariés

La vaccination par la médecine du travail en questions/réponses



premières doses du vaccin AstraZeneca.

Qui peut se faire vacciner par le service de santé au travail de Saône-et-Loire ?

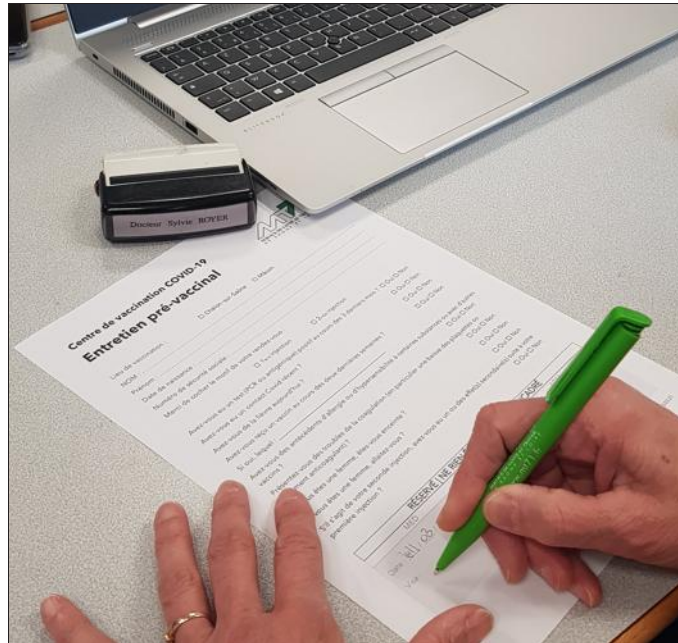
Tous les salariés, de 50 à 74 ans, des entreprises adhérentes au service de santé au travail de Saône-et-Loire atteints de comorbidités ou souffrant de maladies chroniques nécessitant d'être vacciné contre le Covid-19. La vaccination sera également ouverte aux salariés de 75 ans et plus sans comorbidités. Le vaccin inoculé sera l'AstraZeneca. Deux injections à intervalle de 9 à 12 semaines sont nécessaires.

Qui prend en charge les coûts de la vaccination ?

La cotisation versée annuellement au service de santé au travail interentreprises couvre l'ensemble des visites nécessaires. Par conséquent, le rendez-vous vaccinal n'engendre aucune charge financière supplémentaire pour l'employeur. Les vaccins sont fournis gratuitement par l'État. Les services de santé au travail mettent à la disposition de la campagne vaccinale leurs ressources en termes de professionnels de santé et de logistique.

Le médecin du travail a-t-il le droit d'informer l'employeur des salariés vaccinés ?

Non. Tout est mis en œuvre



Pour le premier jour de vaccination, ce jeudi 11 mars, la médecine du travail de Saône-et-Loire a vacciné 40 salariés de 50 à 74 ans ou de plus de 75 ans dans son centre de Chalon et 20 autres dans celui de Mâcon. Photo JSL/Nicolas DESROCHES

pour le respect de la confidentialité des vaccinations vis-à-vis des employeurs. Les dispositions relatives au secret médical s'appliquent aux services de santé au travail (L. 1110-4, R. 4127-4 et R. 4127-95 du code de la santé publique). Le fait pour un médecin d'être lié dans son exercice professionnel par un contrat ou un statut à une administration, une collectivité ou tout autre orga-

nisme public ou privé n'enlève rien à ses devoirs professionnels et en particulier à ses obligations concernant le secret professionnel et l'indépendance de ses décisions.

Cette campagne de vaccination sera-t-elle effectuée en entreprise ?

Non. Les vaccinations se dérouleront en centre médical,

pour en garantir les bonnes conditions ainsi que le secret médical. Vacciner en entreprise pourra être possible plus tard, lorsque toute la population, peu importe l'âge et les pathologies, pourra y prétendre. Après, question d'organisation, les entreprises pourront s'y mettre plus facilement lorsque des vaccins contre le Covid-19, à dose unique et sans rappel, seront disponibles.

Est-ce que la vaccination se déroulera dans tous les centres ?

Non. La logistique, les moyens humains et les locaux ne rendent pas possible la vaccination dans tous les centres de la médecine du travail. Pour l'instant, la vaccination se déroule à Mâcon et à Chalon. « Si l'engouement est encore là et les doses disponibles, car notre hantise est de ne surtout pas gaspiller, nous envisageons dans les prochaines semaines d'ouvrir un troisième centre à Montceau-les-Mines », affirme Didier Michaut, directeur de la médecine du travail de Saône-et-Loire.

Pourra-t-on se faire vacciner tous les jours ?

Non. Pour l'instant, seuls les jeudis seront consacrés à la vaccination pour disposer d'une meilleure visibilité, simplifier l'organisation et supprimer le risque de doses non administrées.

À Beauvernois, six seniors ont eu la deuxième injection en mairie

Entre appels, courriels et autres témoignages, elle a eu une dizaine de retours positifs sur son expérience. Il y a deux semaines, la maire de Beauvernois, Élisabeth Canard, prenait l'initiative, avec une collègue médecin gériatre en Ehpad (qui a préféré rester anonyme), de vacciner neuf aînés dans sa commune. Vendredi 26 février, ils recevaient leur première injection en mairie.

« Un acte citoyen et responsable »

Un petit miracle pour eux, dû au fait que ces doses étaient en surplus dans l'établissement où travaille la médecin gériatre et allaient terminer à la poubelle. Ce que ni l'une ni



La deuxième injection a été faite à Beauvernois pour six des neuf personnes qui avaient reçu la première. Les trois autres personnes auront la seconde dose lundi. Photo JSL/Aurélien BIDAUT

l'autre n'auraient permis. « Je suis là pour un acte citoyen et responsable », a réaffirmé la

maire de Beauvernois. Elle a géré l'approvisionnement des doses auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) : « J'ai été claire et transparente », commente-t-elle. Si l'agence n'a pu fournir que six doses, les trois dernières devraient arriver lundi.

Le soulagement des personnes vaccinées

Et les vaccinés ne cachent pas leur reconnaissance envers les deux femmes. « Quand la maire m'a contactée, ça m'a enlevé un poids », assure Andrée, qui ne parvenait pas à avoir de rendez-vous. « Dans nos villages, on se sent plus ou moins abandonnés, alors on est reconnaissant », assure Martine.

« Dans nos villages, on se sent plus ou moins abandonnés, alors on est reconnaissant. »

Martine, une des seniors vaccinées

« C'est appréciable de voir qu'on fait attention à notre santé », renchérit Pierrette. Une seule lettre anonyme vient ternir ce soutien général. Qu'Élisabeth Canard et sa collègue médecin vont vite oublier.

Aurélien BIDAUT